



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-07-2026 /

Dossier complet le : 10-08-2026 /

N° d'enregistrement : 016232/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de centrale hydroelectrique sur le torrent des Acles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NEVACHE ENERGIES

Raison sociale

NEVACHE ENERGIES

N° SIRET

99991186000016

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GUIDEZ

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
29. Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique., 29A, 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A, 21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker., 21D, 47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer une microcentrale hydroélectrique sur le torrent des Acles, au niveau de la commune de Nevache dans le département des Hautes-Alpes (05), dont les caractéristiques détaillées seront précisées lors des études techniques ultérieures. À ce stade, le projet se compose de : - un seuil d'environ 3 m de haut, situé autour de la cote 1850 NGF ; - une conduite forcée d'un diamètre de 600 mm sur environ 2,3 km de long, majoritairement enfouie sous la piste existante en rive droite ; - une usine hydroélectrique localisée en rive droite du cours d'eau, vers la cote 1505 NGF ; - une canalisation de restitution d'environ 30 m enfouie jusqu'au ruisseau ; - une ligne souterraine d'évacuation de l'énergie jusqu'au réseau public. Aucun travaux de démolition ne sont envisagés pour ce projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de valoriser la ressource hydraulique disponible sur le torrent des Acles, afin de produire une énergie renouvelable et locale, contribuant aux objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique. La centrale vise une puissance nette installée d'environ 999 kW, permettant une production prévisionnelle de l'ordre de 5100 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation domestique moyenne de plus de 1500 foyers de la CC du Briançonnais. L'hydroélectricité, 1^{ère} source d'énergie renouvelable en France et dans le monde, présente une très faible empreinte carbone par kWh produit et offre une production stable, de qualité, via une machine tournante avec un facteur de charge élevé, qui contribue aux services réseau. La production locale d'électricité permet de renforcer l'équilibre du réseau électrique, notamment en réduisant les pertes liées à l'acheminement. Elle favorise également l'autonomie énergétique du territoire et participe à la résilience du réseau face aux variations de consommation et de production. Ce projet vise à générer une énergie locale, non émettrice de gaz à effet de serre, actuellement inexploitée, et ainsi de renforcer l'indépendance énergétique du territoire. Par ailleurs, le projet générera des retombées économiques (fiscalité et emploi

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de réalisation comprendra la sécurisation globale du site incluant la mise en place de protections temporaires contre les chutes de blocs ainsi que l'installation de base-vie et de plateformes de stockage. L'installation de ces zones chantier entraînera un défrichement sur une surface estimée à 800 m² maximum. Prise d'eau : L'accès à la zone d'implantation de la prise d'eau se fera par la piste des Acles, présente en rive droite. Une dérivation temporaire du cours d'eau sera réalisée au moyen de batardeaux, afin de permettre la construction du seuil et du dessableur hors d'eau. Pour l'implantation de ces ouvrages, un débroussaillage sera nécessaire sur 700 m² maximum. Conduite forcée : La canalisation sera enfouie sur la totalité de son tracé, sauf incompatibilités techniques ponctuelles décelées dans les études à venir. À ce stade, il est estimé qu'environ 85% du linéaire sera enterré sous la piste des Acles. La tranchée sera ouverte au fur et à mesure de la pose puis remblayée immédiatement. Le recours à l'héliportage pourra être nécessaire pour certaines phases ciblées sur des secteurs limités. Le dernier tronçon nécessitera un défrichement estimé à 10 m de largeur maximum sur 350 m de linéaire, entre le 8^e lacet de la piste et la parcelle de la centrale. Centrale : Le bâtiment de la centrale, d'une surface d'environ 100 m², sera placé dans le prolongement de la piste existante (allongement de 40 m environ) sur une parcelle faiblement végétalisée. La conduite de restitution sera enfouie sur environ 30 m jusqu'au torrent. L'extension de la piste et la création de la plateforme de la centrale entraîneront un déboisement d'environ 600 m². Les modalités exactes de réalisation seront précisées lors des phases ultérieures de développement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'aménagement hydroélectrique projeté fonctionnera au fil de l'eau. Le débit réservé, à maintenir dans la rivière, immédiatement en aval de la prise d'eau, sera déterminé lors des phases ultérieures (sur la base d'une étude hydrobiologique), et sera d'au minimum 10 % du module. Le bâtiment d'exploitation abritera les organes de production : vanne de garde, turbine, alternateur, transformateur, armoires électriques, etc. La centrale sera entièrement automatisée, permettant un contrôle à distance par l'équipe du centre de conduite du groupe VALOREM, via sa filiale VALEMO qui assure la supervision et la maintenance des unités de production d'énergie renouvelable. Ce service fonctionne 365 jours/an et 24 heures/24. Des visites périodiques seront réalisées pour l'entretien et la maintenance des installations et un gardien sera disponible à proximité pour des interventions ponctuelles sur la centrale en cas de nécessité. Une centrale hydroélectrique bien entretenue peut fonctionner pendant plus d'un siècle. Si le démantèlement devait être engagé, seules les infrastructures situées au-dessus du terrain naturel (bâtiments, équipements de production, partie visible des ouvrages hydrauliques,...) seraient supprimées, tandis que les terrassements et canalisations enterrées seront laissés sur place. Cette approche, validée par le Conseil Municipal de la Commune, vise à préserver la stabilité du site et à minimiser les perturbations environnementales, en conformité avec les bonnes pratiques et la réglementation en vigueur au moment de l'opération.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au régime de l'AEU (L 181-1, code de l'environnement). Le projet fera l'objet d'une demande de défrichement (L341-1, du code forestier). Le projet se situe en site classé et fera l'objet d'une étude paysagère par un BE spécialisé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Hauteur de chute brute maximale Debit maximal preleve a la prise d'eau Debit reserve (a determiner via une etude specifique) Puissance maximale brute hydraulique Puissance electrique nette attendue Lineaire de la conduite forcee Diametre de la conduite Altitude de la prise d'eau Altitude de la restitution Parcelles	(353, metres) (340, L/s) (36 (minimum), L/s) (1177, kW) (999, kW) (2280, metres) (600, mm) (1850, NGF) (1500, NGF) (5600,

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Nevache
Code postal : 05100 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°38'1"E " Lat. : 45°1'4"N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 06° 41' 24"E " Lat. : 45° 00' 35"N "

Point de d'arrivée : Long. : 06° 39' 57"E " Lat. : 45° 00' 00"N "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

En zone N du PLU approuve le 20 juillet 2020

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type 1 N°930020107 VALLEE DE LA CLAREE ET SES VERSANTS ENTRE PLAMPINET ET VAL-DES-PRES ZNIEFF de type 2 N°930012793 MASSIF DES CERCES - MONT THABOR - VALLEES ETROITE ET DE LA CLAREE
En zone de montagne ?	☒	☐	Site sur la commune de Nevache dans le massif des Cerces
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le bâtiment usine se situe à 450 mètres environ de 2 monuments historiques (Chapelle de Notre-Dame des Graces, et Ensemble paroissial Saint-Sebastien - Enclos du cimetière désaffecté de Plampinet (ancien)) et 1 site partiellement inscrit (Maison avec cadran solaire).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le projet se situe à proximité de la zone humide N°05CEEP0688 - La Claree T1. En effet, les eaux seront restituées dans le torrent des Acles à plus de 300 mètres en amont de la Claree.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le bâtiment de la centrale se situe en zone rouge R3 du fait des risques de phénomène de chutes de blocs jugés « forts et moyens ». La prise d'eau et la conduite forcée ne se situent pas dans une zone réglementaire du PPR de la
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 09/03/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe au sein de la Zone Speciale de Conservation (ZSC) N°FR9301499 - Claree.
D'un site classé ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du site classe intitule « Vallee de la Claree et Vallee Etroite » (Code regional de la DREAL : 93C05029).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet preleve un debit maximum de 0,34 m3/s dans le torrent des Acles et restitue integralement ce debit dans ce meme cours d'eau. Un debit reserve (au moins egal a 10% du module du cours d'eau, valeurs a determiner avec les etudes a venir) sera maintenu en permanence dans le troncon court-circuite.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas d'incidences sur l'alimentation en eau potable ou sur l'assainissement. En ce qui concerne la ressource en eau disponible, le projet sera conçu en fonction des données relevées sur site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'identification des enjeux environnementaux du site sur les emprises du chantier et lors de l'exploitation a été étudiée par le bureau d'études ECOTER. Leur rapport de prediagnostic écologique se trouve en Annexe.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est situé au sein du site Natura 2000 (ZSC) N°FR9301499 Claree.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La majorité du linéaire de la conduite forcée se situe sous une piste existante et ne nécessite pas de déboisement. Une petite partie du linéaire de canalisation (secteur ouest de l'emprise) et 40 m pour la piste d'accès à l'usine nécessite un déboisement d'environ 0,5 ha pour la phase chantier. En phase exploitation, aucun espace naturel supplémentaire ne sera consommé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La prise d'eau se situe dans une zone d'aleas « crues torrentielles ». La conduite forcée traverse successivement des zones d'aleas crues torrentielles, d'aleas chute de blocs, d'aleas avalanches. La centrale se situe dans une zone d'aleas chutes de blocs. Ces risques ont été pris en compte dès la conception des ouvrages et seront étudiés précisément en phase exploitation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera du trafic uniquement pendant la phase chantier (limite dans le temps). En phase exploitation, des déplacements ponctuels de techniciens pour la maintenance et l'exploitation du site sont à prévoir (environ un véhicule par semaine).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La turbine et l'alternateur sont sources de bruit mais sont contenus dans un bâtiment permettant de fortement limiter les émissions vers l'extérieur, et produisent moins de bruit que le torrent des Acles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le bâtiment a été placé à plus de 200 m des premières habitations et respectera la législation en vigueur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet restitue toutes les eaux prélevées dans le torrent des Acles après passage dans la turbine. L'eau turbinée ne subira aucune modification de ses caractéristiques physico-chimiques, de sa température ou
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Dans le lit mineur du torrent des Acles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'implantation du projet a été faite de façon à limiter au maximum l'impact paysager. La canalisation sera enfouie (85% sous la piste). La prise d'eau est de taille limitée (3 m). Les ouvrages de mise en charge/dessableur seront semi-enterres. Les zones défrichées pour la pose de la conduite seront revegetalisées de part et d'autre de l'axe de la conduite. Le bâtiment se trouve à 450 m d'un monument historique. L'usine fera l'objet d'une étude
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf Rapport de prediagnostic ecologique d'Ecoter en Annexe 11

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf Rapport de prediagnostic ecologique d'Ecoter en Annexe 11

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BIDAULT

Prénom Cecile

Qualité du signataire Ingenieure Hydroelectricite

À Begles

Fait le 02-04-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)